

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 602

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

-----

**ARTICLE 21**

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« cette obligation »

les mots :

« l'obligation mentionnée à la première phrase du présent alinéa ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.